№ 56 — 18me année

Le numéro 10 centimes

Mardi 18 Mai 1920

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

ABONNEMENTS:
L'abonnement est payable par six mois

	année	6 mois	3 mois
Valais et Suisse	9.—	4.50	2.80
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine . .	17.—	9.—	6.20
Envoi par numéro . .	20.—	12.—	7.—

— Abonnements par poste 20 cts en plus —

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition. Imprimerie GESSLER SION

Compte de cheques Nr. IIc 84. Les annonces et reclames sont recues par l'administration du Journal

Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL" est joint comme supplément aux prix de fr. 1.50 par semestre pour la Suisse et fr 5.50 par an pour l'Etranger

Téléphone № 46

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée. Les abonnements pour l'Etranger sont payables d'avance.

ANNONCES:

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.15	0.30	0.40
Réclame .		0.50	

Pour renseignements et devis s'adresser à l'Administration du Journal.

A LOUER
chambre
meublée

Pour renseignements s'adresser au bureau du journal.

Homme sérieux

connaissant les 2 langues, cherche emploi dans bureau, magasinage, contrôle ou surveillance. Accepterait quelques heures par jour ou au mois.

S'adresser au magasin d'épicerie Vve ZONI, SION.

Representant

Nous cherchons pour entrée immédiate où à convenir personne qualifiée et bien recommandée, pour visiter clientèle bourgeoise et campagne, pour spécialités alimentaires connues partout très avantageusement. Bons gains réguliers à personne capable.

Faire offres sous chiffres **Z 41610 C** aux ANNONCES SUISSES S. A. LAUSANNE.

OCCASION

à vendre un ameublement.

S'adresser ancienne maison Al*brecht, au premier,* en face de l'*Hôtel* de Ville, à Sion.

A remettre

à GENEVE, Café-Brasserie, bonne clientèle, bien situé, très bonnes conditions de remise pour cause de départ. Même adresse, à vendre bel orchestrion, orgue électrique de toute beauté; occasion unique. Ecrire A. Bardon, 12 rue Sismondi, Genève.

SEMENCES
Potagères et fourragères
DESLARZES & VERNAY
Parc Avicole, Sion

Fruits, Miels, Vins
du Pays et de l'Etranger
S. MEYTAIN, SION
Rue de Conthey
Expédition par fûts depuis 50 lt.
Vente à l'emporter à partir de 2 litres. Prix modérés.
Achat de tout fruit au cours du jour

Harmoniums
DES
MEILLEURES MARQUES
GRAND CHOIX
DANS TOUS LES PRIX
chez
FŒTISCH Frères S.A.
Lausanne
Neuchâtel - Vevey

Vice Consolato di Sua Maestra il Re d'Italia
nel Canton Vallese

Sono chiamati alle armi i militari di prima categoria delle classi 1898, 1899 e 1900 residenti all)estero, idonei al servizio che non abbiano compiuta la ferma perché autorizzati a rimanere all'estero durante il periodo delle guerra.

Sono esclusi dalla presente chiamata:

1. I militari che abbiano compiuto almeno diciotto mesi di servizio effetivo nel R. Esercito, oppure in un Esercito alleato od associato, o che, comunque, siano stati esonerati;

2. I militari che provino di avere diritto alla dispensa provvisoria perché nati e residenti all'estero.

La presentazione alle armi dovra' effetuarsi non oltre il 31 Luglio 1920. I militari obbligati a rimpatriare devranno provvedere a loro spese ai mezzi di viaggio.

Per qualsiasi informazione complementare gli interessati potranno rivolgersi a voce o per iscritto a questo consolato. Briga, 12 Maggio 1920.

Il V. Console Di Sua Maestra
MODICA DI SAN GIOVANNI.

On demande des
sommelières

pour servir à la Cantine de l'Exposition d'Aviculture à Sion, le 22, 23 et 24 courant.

S'adresser au bureau D. ZERMATTEN, la Planta, Sion.

Les Banques soussignées de la place de Sion offrent pour les nouveaux dépôts les taux suivants:

A un an de terme	**5 %**
A deux ans	**5 1/4 %**
A trois ans	**5 1/2 %**

SION, le 20 Mars 1920.

de Riedmatten & Cie
Bruttin & Cie
Banque Populaire Valaisanne
Banque de Sion, de Kalbermatten & Cie.

F. WIRZ
Téléphone 363 — VEVEY — Téléphone 363
Appareilleur - Ferblantier - Couvreur

Installations sanitaires modernes.
Service d'eau chaude par l'électricité seule ou combiné avec le potager ou autre

Chauffe-bain électrique
le meilleur marché, pas d'entretien sans aucune surveillance, ni danger.
Fabrication suisse.

FŒTISCH Frères S.A.
à LAUSANNE, rue Caroline
Succursales à NEUCHATEL et VEVEY

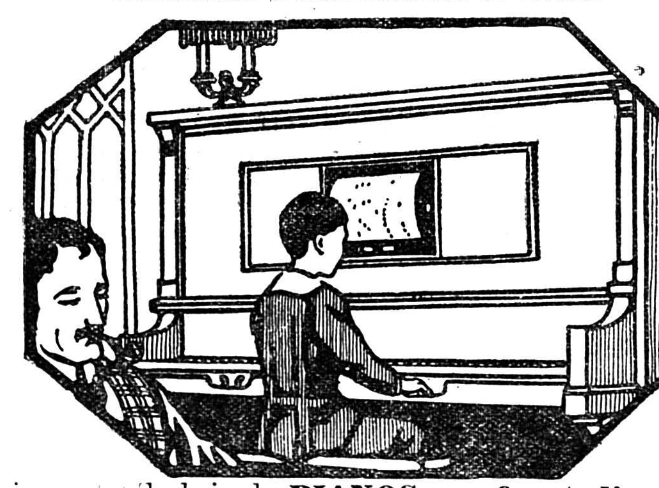

Toujours grand choix de **PIANOS neufs et d'occasion.**
PIANOS DROITS ET A QUEUE —
PIANOLAS ET PHONOLAS — —
HARMONIUMS — — — — —
HARPES — — — — — — —

Pommes de terre
pour semences

Américaines, les 100 kg.	fr.	33
La Merveille du Monde	»	32
Couronne Imp. »	»	32
Blanches ordinaires Tardives »	»	25
Early Roses »	»	35

PARC AVICOLE, Sion

Vous participerez gratuitement

à 28 grands tirages des plus importants emprunts à lots franç., dont les prochains:

22 MAI
5, 22 Juin, etc., avec lots de fr.:
500,000
250,000
200,000
100,000

etc., au total fr. 6 millions, en achetant un

groupe de 20 obligations à lots suisses

(10 obl. Maison Popul. à fr. 10.— 10 » Chefs d'Equipe » 5.—) au comptant fr. 150 ou payable en

Mensualités de frs. 5.--

10.— ou davantage en cpte-courant. - 5 tirages par an. - Lots: 34 à 20,000.-; 50 à 10.000.-5 à 8.000.-; 81 à 5.000.-; 189 à 1,000.-; etc., au total fr.:

6 MILLIONS

Remboursement minimum par voie de tirage, fr. 150 par groupe.

Les commandes sont reçues par la
BANQUE DE VALEURS A LOTS
Peyer & Bachmann, Genève
20, Rue du Mont-Blanc, 20

Echalas

Mélèze rouge, le cent, fr. 25.—
Mélèze blanc, le cent fr. 15.—
MOULINS AGRICOLES
— Sion —

FABRIQUE DE MEUBLES DE BUREAUX

JULES RAPPA
GENÈVE
Rue du Rhône, 51

Mme Ida Reichenbach
Sage-femme diplômée 1re classe
Consultations de midi à 4 heures (sauf le jeudi) ou sur rendez-vous
11 rue Verdaine, Genève
Pensionnaires Téléphone 39,97

Cidre

Vieux, le litre	40 cts.
Nouveau, extra	30 cts.

Dans nos fûts 2 cts. de plus par litre.

PARC AVICOLE, Sion
Deslarzes & Vernay,

PIANOS D'OCCASIONS

des meilleures marques suisses et étrangères, **tous garantis en bon état.**

Grand choix de pianos neufs
Facilités de payement
Grand choix de pianos électriques
Bon escompte au comptant.

Maison A. EMCH
MONTREUX
19. Avenue du Kursaal 19

Vu la pénurie de fourrages vendez vos chevaux qui ne payent plus leur nourriture à la **grande boucherie chevaline de Sion** qui vous paye le plus grand prix du jour. Payement comptant. Téléphone 166. En cas d'urgence se rend à domicile

Louis Mariethoud

Le gros **LOT**

de fr. **10.000** de la **Loterie** de l'église de Laufon n'est **pas encore sorti.**
IIe tirage prochainement.
Achetez des billets à fr. 1.— **avant** qu'ils soient tous **vendus.**

Envoi contre remboursement par l'**Agence centrale des loteries à Berne,** Passage de Werdt No **199**.

SAGE-FEMME
diplômée
Mme BERTONE-GAILLARD
10, rue du Prince **GENEVE** Téléphone 60-41
PENSIONNAIRES
Consultations Docteur à disposition
Prix modérés

Baume St-Jacques
Prix Fr. 1.75
de **C. Traumann,** pharm. **Bâle**
Remède des **familles** d'une efficacité reconnue pour la guérison rapide de toutes les plaies en général: ulcérations, brûlures, varice, et jambes ouvertes, hémorrhoïdes, affections de la peau, dartres, Contusions, Coups de soleil. Se trouve dans ts. les pharm.
Dépôt gén. **Pharm. St-Jacques,** Bâle. Sion: Pharm. Zimmermann, Martigny: Pharm. Lovey. Sierre: Pharm. Burgesser-de Chastonay

Pour 175 Francs

nous expédions franco en remboursement

un beau vélo

marque Corona (mod. Cupido) qualité extra, roue libre Torpedo frein à contre-pédale, selle et sacoche en cuir, monté sur pneus de première marque. Livraison immédiate. Stock limité

L. MOSER, Ing., LAUSANNE
Av. de la Harpe, 18

Le Café de malt Kneipp-Kathreiner est la meilleure boisson pour la jeunesse comme pour l'âge mûr.

La boucherie CHENEAU de Bourg 3 LAUSANNE

Expédie contre remboursement franco de port, de la marchandise de 1er choix, soit:

Cuisses de bœuf au plus bas prix du jour.	
Bœuf salé au prix unique de	frs. 4.50 et Frs. 5.— le kg,
Saucisse de bœuf extra	» 4.50 »
Saucisse de foie pur porc	» 6.50 »
Graisse de bœuf fondue	» 4.— »

Expédition à partir de deux kgs.

Anderset Ed. Boucherie Cheneau de Bourg 3, **Lausanne.**
Téléphone 45.

Occasions exceptionelles

Maroquinerie parisienne cuir Ire qualité, (échantillons à choix (sac de dames, porte-feuilles, porte-monnaies, etc.)
Maroquinerie simili: portefeuilles avec bloc-note fr. 1.50
Aluminium: cuillers et fourchettes à 2.50 la demi-douzaine (valeur 5 frs.)
Pendulettes de bureau: 4 fr. 90.
Tondeuses pour chevaux: 7 frs. 90.
Cartes postales faites à la main: 1 fr. 20 la dz.
Pochettes de papier: 1 fr. 20 la douzaine.

Envoi contre remboursement par **Bureau de représentations commerciales** 36 bis, rue de Lausanne, **Genève.**

CARRELAGES ET REVETEMENTS

DEVIS SUR DEMANDE

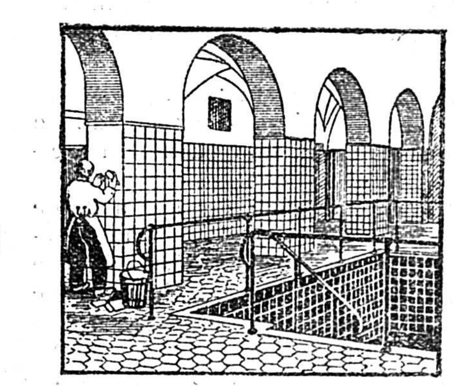

DEVIS SUR DEMANDE

J. ROD - LAUSANNE
ST-ROCH 10 TEL.: 39.61

SOUBOL „KATZ"
Savon dentifrice
Menthol Phenol Eucalyptol

Désinfecte la bouche et par conséquent préserve les voies respiratoires contre toutes les infections

Se vend partout.
Prix de la boîte: 1.50
Katz & Fechter, Bâle MAISON SUISSE

Attestation:

M. P. V., dentiste, à S., nous écrit: J'ai essayé votre Savon dentifrice et je peux vous communiquer qu'après m'être habitué au goût de savon, j'emploie ce produit très volontiers. Il possède en vérité toutes les qualités que vous énumérez dans votre prospectus et je crois que ce cosmétique dentifrice sera préféré par le public à tout autre produit.

La Salsepareille Model

est un **dépuratif** dont le succès toujours croissant depuis un quart de siècle a fait naître de nombreuses imitations. Elles paraissent meilleur marché mais sont de fabrication inférieure et n'ont jamais pu atteindre l'effet merveilleux de la **Salsepareille Model.** Celle-ci est le meilleur remède contre les maladies provenant d'un **sang vicié** et de la **constipation habituelle:** telles que boutons, rougeurs, démangeaisons, dartres, eczémas, inflammations des paupières, affections scrofuleuses et syphilitiques, rhumatismes, hémorroïdes, varices, époques irrégulières ou douloureuses, migraine, névralgies, digestions pénibles, etc. Goût délicieux. Ne dérange aucune habitude. Le flacon Francs 5.—. La demi-bouteille 7.50. La bouteille pour la cure complète 12.—. **Se trouve dans toutes les pharmacies.** Mais si l'on vous offre une imitation, refusez-la et commandez par carte directement à la PHARMACIE CENTRALE MODEL & MADLER, rue du Mont-Blanc, 9, Genève, qui vous enverra franco contre remboursement des prix ci-dessus la **véritable Salsepareille Model. Dépôt à Sion: Pharmacie Darbellay.**

Un beau jour pour la Suisse

Le peuple suisse prononce l'accession à la Société des Nations

Le peuple suisse, souverain de ses destinées a fait hier, le geste qu'en attendaient les patriotes éclairés et les nations liguées contre la guerre: il a décidé par 413.000 voix contre 320,000 et par 11 1/2 cantons contre 10 1/2 que la Suisse entrerait dans la Société des Nations. Belle et réconfortante journée qui nous montre que notre pays est toujours capable de remplir sa destinée et son rôle dans le monde; qu'il n'a pas perdu le noble idéal qui a dicté naguère le pacte du Grütli.

Jamais consultation populaire n'a fait courir aux urnes autant de participants. Ce fut un moment vraiment solennel que celui, où dans toute la Suisse, ce scrutin à jamais mémorable fut ouvert et que les foules émues s'approchèrent des urnes pour manifester leur volonté. Les résultats étaient attendus avec une impatience fiévreuse; car la campagne avait été ardente entre la coalition composé des militaires germanophiles et des socialistes extrémistes, adversaires acharnés du pacte des Nations et la partie saine et raisonnable de la population pénétrée du sentiment de son devoir, sachant mesurer les conséquences funestes d'un rejet.

On avait l'impression que si la Suisse romande — les léninistes exceptés — se levait comme un seul homme pour défendre son idéal il serait très difficile d'obtenir une forte majorité dans la Suisse allemande travaillée par la propagande néfaste des Wille, Brügger, Grimm et tous ceux pour qui l'idée de paix dans le monde est un cauchemar parce qu'elle leur enlève leur raison d'être.

Ce n'est qu'assez tard dans la soirée de dimanche qu'on put être fixé sur l'heureux résultat de la votation; car si, au point de vue du nombre de voix, la majorité acceptante n'était pas douteuse le nombre des cantons acceptants et rejetants s'équilibrait à peu près. Or, pour la ratification de l'arrêté fédéral, il fallait non seulement la majorité des voix; mais encore la majorité des Etats. Les résultants du canton des Grisons, qui étaient considérés comme douteux, furent connus les derniers; le pays montagnard des anciennes ligues se rangea parmi les adhérents; on attribue cette attitude à l'influence de l'ancien Conseiller fédéral Calonder qui fut un des grands artisans de l'idée de la Société des Nations.

Les autres cantons acceptants de la Suisse allemande sont: Berne, grâce surtout à la population du Jura et de l'Oberland; Lucerne, Nidwald, Appenzell, Rhodes-Extérieures, Argovie, patrie de M. Schulthess, Obwald, Grisons et Thurgovie.

Mais si nous pouvons saluer aujourd'hui avec une légitime fierté l'aube d'une ère nouvelle, c'est à la Suisse romande que nous le devons. Sans les gros contingents qu'elle a amenés au combat, nous étions mis hors de la Société des Nations, isolés dans le monde nouveau qui s'élabore sous l'égide de la paix et du droit.

Dans notre beau canton du Valais, le résultat a été à peu près celui qu'on présumait. Le Haut-Valais travaillé par une partie du clergé, qui représentait à ses ouailles ce qu'on appelait avec un air de mépris « le Pacte de Versailles » comme une œuvre de francs-maçons, a donné une majorité négative; mais le Centre et le Bas-Valais ont sauvé l'honneur de notre pays en allant aux urnes en rangs serrés et en donnant leur adhésion presqu'unanime.

Et maintenant, la Suisse, qui devient le centre de l'organisation de la Société des Nations, peut poursuivre son rôle bienfaisant dans l'humanité. Les autres peuples attendent beaucoup d'elle; elle ne décevra pas leur espoir.

*

Les résultats

Voici les résultats par communes de la votation en Valais sur l'arrêté fédéral concernant l'accession de la Suisse à la Société des Nations:

CONCHES	oui	non
Ausserberg	5	5
Bellwald	10	55
Biel	1	23
Binn	9	32
Ernen	30	19
Fiesch	56	14
Fiescherthal	56	51
Geschinen	2	35
Gluringen	—	25
Lax	45	3
Munster	21	67
Niederwald	2	33
Obergesteln	10	33
Oberwald	7	35
Reckingen	11	59
Steinhaus	4	16
Ulrichen	14	50
RAROGNE-ORIENTAL		
Betten	11	59
Bister	—	20
Bitsch	9	44
Goppisberg	5	18
Greich	11	6
Grengiols	10	79
Martisberg	7	13
Mörel-Filet	39	16
Ried-Mörel	5	65
BRIGUE		
Birgisch	14	28
Brig	259	155
Brigerbad	12	8
Eggerberg	2	40
Glis	27	139
Mund	8	97
Naters	87	273
Ried-Brig	72	51
Simplon	33	33
Thermen	61	27
Zwischbergen	24	8
RAROGNE-OCCIDENTAL		
Ausserberg	—	94
Blatten	11	65
Burchen	3	118
Eischoll	12	106
Ferden	3	75
Hothen	1	54
Kippel	5	76
Niedergesteln	2	60
Rarogne	11	132
Steg	13	54
Unterbäch	16	96
Wyler	6	71
VIEGE		
Balschieder	6	34
Eisten	5	49
Embd	—	62
Eyholz	1	30
Grächen	26	72
Lalden	—	13
Randa	10	42
Saas-Fée	8	55
Stalden	23	90
St-Niklaus	43	143
Täsch	23	21
Törbel	8	161
Visp	107	107
Visperterminen	8	136
Zeneggen	—	48
Zermatt	68	68
LOECHE		
Agaren	1	52
Albinen	—	102
Bratsch	—	42
Ergisch	4	60
Erschmatt	—	63
Feschel	—	38
Gampel	25	123
Guttet	1	45
Inden	26	3
Leuk	37	195
Leukerbad	84	40
Ober-Ems	1	42
Salgesch	16	118
Turtmann	28	79
Unter-Ems	2	35
SIERRE		
Ayer	101	—
Chalais	285	—
Chandolin	52	—
Chermignon	180	—
Chippis	101	18
Granges	112	—
Grimentz	48	—
Grône	144	—
Icogne	50	—
Lens	207	11
Miège	130	—
Mollens	71	—
Randogne	81	—
St-Jean	86	1
St-Léonard	149	1
St-Luc	127	—
Sierre	498	64
Venthône	120	1
Veyras	21	3
Vissoie	82	—
HERENS		
Agettes	63	—
Ayent	307	—
Evolène	257	3
Hérémence	244	1
Nax	79	3
St-Martin	175	—
Vex	211	2
SION		
Arbaz	107	5
Grimisuat	141	—
Salins	71	14
Savièse	544	1
Sion	922	126
Veysonnaz	69	3
CONTHEY		
Ardon	311	2
Chamoson	415	2
Nendaz	501	10
Conthey	560	4
Vétroz	204	—
MARTIGNY		
Bâtiaz	83	29
Bovernier	92	17
Charrat	156	2
Fully	361	1
Isérables	208	9
Leytron	83	26
Martigny-Bourg	252	6
Martigny-Combes	269	6
Martigny-Ville	452	43
Riddes	183	8
Saillon	123	2
Saxon	307	18
Trient	37	—
St-MAURICE		
Collonges	106	2
Dorénaz	114	—
Evionnaz	187	3
Finhauts	108	19
Massongex	114	5
Mex	26	—
Salvan	375	35
St-Maurice	346	—
Vernayaz	220	3
Vérossaz	110	—
MONTHEY		
Champéry	142	6
Collombey	204	4
Monthey	597	63
Port-Valais	147	5
St-Gingolph	134	—
Troistorrents	364	4
Val d'Illiez	237	—
Vionnaz	193	—
Vouvry	307	—
ENTREMONT		
Bagnes	882	31
Bourg Saint-Pierre	80	2
Liddes	234	4
Orsières	488	1
Sembrancher	162	2
Vollèges	206	7

RECAPITULATION PAR DISTRICTS

	oui	non
Conches	283	555
Rarogne-Oriental	105	329
Brigue	599	859
Rarogne-Occidental	73	1001
Viège	268	1147
Loèche	225	1036
Sierre	2645	99
Hérens	1336	9
Sion	1854	149
Conthey	1991	18
Martigny	2815	137
Entremont	2042	47
St-Maurice	1706	67
Monthey	2355	88
	18297	5541

Il manque encore les résultats de quelques communes.

Voici les résultats pour la Suisse.

	oui	non
Zurich	46280	66887
Berne	65443	56014
Lucerne	15532	14354
Uri	1008	3410
Schwytz	2564	8477
Obwald	1802	1267
Nidwald	1391	1014
Glaris	2289	4520
Zoug	2845	3145
Fribourg	20080	6101
Soleure	9741	14636
Bâle-Ville	10686	12030
Bâle-Campagne	5545	9141
Schaffhouse	4360	6557
Appenzell (Rh.-Ext.)	5564	5377
Appenzell (Rh.-Int.)	1266	1270
St-Gall	24392	28482
Grisons	11933	8846
Argovie	18014	33182
Thurgovie	16221	11445
Tessin	15174	2849
Vaud	63284	4800
Valais	14294	4429
Neuchâtel	23022	4135
Genève	25191	5143
Total	407921	317511

Ces résultats ne sont pas tout à fait complets; ainsi le Valais arrive à plus de 18.000 oui contre 5500 non.

CANTON DU VALAIS

Grand Conseil

L'enterrement de l'Hôpital cantonal

Le Grand Conseil aborde en seconds débats l'examen du décret concernant la création d'un hôpital cantonal. Rapporteurs: MM. le docteur Coquoz et R. Lorétan.

La commission propose l'entrée en matière en portant la part de l'Etat à la construction à un million et demi.

M. le Dr Germanier estime qu'il faut calculer le coût de 25 à 30 mille francs par lit ce qui donnerait pour l'Etat une dépense de plus de 3 millions. Il est d'avis qu'on ne peut pas entrer en matière sur ce décret avec des données aussi peu précises que celles qu'on possède.

M. F. Burgener combat également l'entrée en matière.

M. H. Leuzinger déclare qu'il reste convaincu de la nécessité de créer un hôpital cantonal, malgré la construction d'une clinique privée à Sion et d'un hôpital à Sierre. Il refait l'historique de la rivalité qui s'est élevée entre Sierre et Sion. Sion a fait savoir que si Sierre abandonnait sa prétention sur l'hôpital cantonal, Sion ne se mettrait pas sur les rangs pour l'école d'agriculture.

Sion a déposé une déclaration se déclarant prête à assumer le dix pour cent des frais d'établissement de l'hôpital.

A la réunion de la commission d'avril dernier, par 3 voix contre 2, la dernière voix étant celle du président de la commune de Sierre il a été décidé de donner à Sierre le siège de l'hôpital.

La commune de Sion prend acte de la situation. Maintenant Sierre revendique l'école d'agriculture.

Notre attitude a été constamment logique. Nous avons revendiqué l'hôpital cantonal et quand la commission l'a attribué à Sierre, nous nous sommes inclinés et avons revendiqué l'école d'agriculture.

M. Hermann Seiler plaide éloquemment en faveur de l'adoption du décret.

M. Ch. de Preux (Sierre) déclare que c'est sur les instances du chef du Dt des Finances que le district de Sierre avait renoncé de revendiquer l'hôpital cantonal, afin de faciliter le règlement de la question.

M. H. Seiler: Il y a là un malentendu de de la part de M. de Preux. La conférence n'ayant pas abouti j'ai seulement suggéré un arrangement avec Sion.

M. Jules Couchepin: Les tergiversations et les marchandages qui ont eu lieu sur cette question ne sont guère édifiants. La faute initiale en a été au Conseil d'Etat, qui n'a pas prévu le siège de l'établissement dans le décret, et les prestations des communes.

M. Défayes, président de la commission, combat le renvoi du décret.: Il faut arriver une fois à une solution. Il réfute les objections de M.l e Dr Germanier et démontre la nécessité d'émettre un vote définitif.

M. Trottet combat, à son tour, l'entrée en matière en faisant valoir surtout des raisons financières et le coût élevé actuel des constructions.

M. Mce Troillet, Conseiller d'Etat, estime que la création d'un sanatorium pour tuberculeux est plus urgente que celle d'un hôpital cantonal. Le Conseil d'Etat présentera encore dans cette session un projet d'achat d'hôtel qui ne grèvera les finances de l'Etat que de 500 à 700 mille francs. Pour répondre au reproche de M. Couchepin, il déclare que le Conseil d'Etat n'acceptera plus de marchandages et qu'il fixera lui-même le siège de l'école d'agriculture en se basant sur des rapports étudiés.

La discussion est close.

La non entrée en matière est votée.

Ainsi est enterrée la question de l'hôpital cantonal.

Code de procédure civile

Le Code de procédure civile a été accepté par le peuple valaisans sans opposition notable. Nous en reparlerons dans le prochain No.

A propos de la suspension d'un avocat

—o—

Nous recevons d'un ancien magistrat, avec prière de lui donner accès dans nos colonnes, la correspondance suivante:

La suspension d'un avocat de Sion, prononcée par le Tribunal cantonal, a beaucoup occupé l'opinion publique. Aussi y a-t-il lieu de s'étonner que la presse n'en ait répercuté aucun écho, étant donné, surtout, que cette suspension n'intéresse pas seulement un avocat ou tous les avocats, dont le mutisme à ce sujet fait contraste avec leur proverbiale facilité d'élocution, mais encore tous les magistrats judiciaires inférieurs soumis à une certaine surveillance, à une surveillance « spéciale », dit la loi, de la Cour d'appel du canton.

Faut-il réellement qu'il y ait en Valais peu d'indépendance de caractère, peu d'esprit public, de l'aveu de tout le monde au reste, pour que tous les avocats et tous les magistrats judiciaires inférieurs aient passé et passent sous silence un Précédent inédit, surprenant, du Tribunal cantonal, tendant à étendre sa surveillance au-delà de la sphère de leur ministère, de l'exercice de leurs fonctions ou professions sur leur conduite, leurs faits et gestes, étrangers aux dites fonctions.

Car ce serait leur faire injure que de prêter, à ces spécialistes du droit écrit et doctrinal, le sentiment qu'un tel Précédent a vraiment des racines légales, juridiques. Pour se convaincre du contraire, en effet, il suffit d'un coup d'œil rapide et superficiel, pour ne parler que des fonctionnaires judiciaires inférieurs, sur les textes de la loi régissant leur discipline.

Les dispositions de la loi et du réglement sur l'Organisation judiciaire confèrent au tribunal cantonal une surveillance « spéciale » sur les autorités judiciaires inférieures, avec l'incombance de « prendre les mesures convenables pour remédier « aux abus » qui lui auront été signalés ou dont il aura connaissance », et même, sanction ultime de sa compétence, de les suspendre temporairement pour « motifs graves », sous réserve des peines prévues « pour les délits commis par les fonctionnaires, employés ou officiers « publics » dans « l'exercice de leurs fonctions » (art. 131 du code pénal).

On le voit d'emblée, cette surveillance «spéciale » du Tribunal cantonal sur les juges inférieurs, que la loi qualifie de « spéciale », expression à prendre assurément dans le sens technique, est clairement définie par les autres termes, concepts et prévisions des dites dispositions, non moins, en outre, que par les multiples prescriptions de contrôle qui les suivent et réglementent pratiquement cette surveillance. Tout dans ces dispositions et prescriptions se rapporte à l'exercice des fonctions publiques des juges inférieurs, rien à leur conduite, à leurs actes étrangers à ces fonctions.

Insistons sur le fait qu'à côté des mesures convenables contre les abus, de la suspension temporaire au besoin pour motifs graves, sanctions disciplinaires visant ces fonctionnaires publics, la loi ne réserve encore à leur égard que les peines réprimant les délits des fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions. Il est bien évident que si la loi envisageait aussi, en matière d'ordre judiciaire, les actes blâmables, répréhensibles ou délictueux mais étrangers aux fonctions judiciaires, elle aurait réservé à leur endroit tous les articles du code pénal et non seulement ceux relatifs à l'exercice de leurs fonctions. Donc, comme ce n'est pas le cas, ces actes étrangers à leur ministère public rentrent dans le droit commun, ne relèvent ainsi que de l'opinion et de la loi communes, et non, conséquemment, de la surveillance exceptionnelle d'une Autorité supérieure spéciale.

Cela est si vrai que, dit l'art. 139 du code pénal, « si le fait dont le fonctionnaire public (juge) s'est rendu coupable à l'occasion de ses fonctions, constitue un délit commun (donc étranger à la fonction mais commis à l'occasion de son exercice), la peine de ce délit sera applicable, mais la qualité de fonctionnaire sera considérée comme circonstance aggravante ». C'est assez dire que le code pénal (par le tribunal pénal) réprime à lui seul et à tous égard le délit commun du juge commis à l'occasion seulement des fonctions publiques, et à lui seul et à tous égards, comme pour tous les autres citoyens ou personnes, tous les délits communs n'ayant aucun rapport à l'exercice des fonctions publiques. Ces faits délictueux, étrangers à ces fonctions, sont donc soustraits à la surveillance spéciale, d'ordre judiciaire, du tribunal cantonal.

Par contre, tout comme la loi sur l'Organisation judiciaire autorise envers les fonctionnaires judiciaires des mesures convenables contre les abus et même la suspension temporaire pour motifs graves, à prendre ou à prononcer par l'Autorité de surveillance à titre disciplinaire, — la loi pénale (art. 137) autorise, outre la peine correctionnelle, la destitution de ces mêmes fonctionnaires à prononcer par le tribunal pénal. Il ne s'agit donc toujours là que d'actes et de délits de fonctionnaires judiciaires (publics) commis dans l'exercice de leurs fonctions.

Et l'art. 138 du code pénal réprime la contravention du fonctionnaire judiciaire à la suspension ou à sa destitution prononcée, par une amende qui peut être de 200 francs ou un emprisonnement jusqu'à trois mois.

Toutes ces dispositions légales ne permettent pas de confondre, de bonne foi, les actes blâmables ou délictueux commis par l'abus de fonctions publiques (soit judiciaires), passibles de peines disciplinaires ou des peines spéciales prévues aux articles 131 à 138 du code pénal, avec les actes blâmables ou délictueux mais étrangers à l'exercice de fonctions publiques (soit judiciaires) et ne relevant que de l'opinion commune ou du droit commun, qui sont les mêmes et pour les fonctionnaires publics et pour tous les autres gens.

Et cette distinction si nette entre ces deux espèces d'actes blamables ou délictueux doit tout particulièrement être observée par le Tribunal cantonal, minutieusement et scrupuleusement, à raison de ce qu'il est une cour d'appel spécialement appelée à connaître et statuer en 2me instance, d'une manière absolument inédite et nouvelle, de tous les «délits» tant de droit commun que de droit spécial à l'exercice des fonctions publiques; de ce que, dès qu'il y a « délit » de fonctionnaire public, il doit (art. 43 et 44 C. P. P.) en nantir le tribunal compétent (de première instance) pour se réserver l'appel absolument intact; et de ce qu'il n'a compétence à se saisir et à statuer, comme Autorité de surveillance disciplinaire, que des abus ou contraventions graves au ministère judiciaire (et du barreau) non-constitutifs, de « délits », passibles seulement de mesures et peines « disciplinaires », cela pour éviter — ce qu'il doit soigneusement — de se saisir et de statuer deux fois des mêmes faits, en les préjugeant pour les tribunaux inférieurs et pour lui-même.

Bref, des règles ou dispositions légales spéciales pourraient seules rendre les fonctionnaires judiciaires, « pour leurs actes étrangers à leur ministère », justiciables d'une Autorité exceptionnelle, et de mesures, peines et répressions exceptionnelles. De telles règles ou dispositions ont toujours été ignorées jusqu'ici.

Jamais jusqu'ici les magistrats judiciaires inférieurs ne se sont doutés qu'ils eussent à rendre compte au Tribunal cantonal de leurs actes étrangers à leur ministère.

Jamais jusqu'ici il n'est venu à l'idée du Tribunal cantonal qu'il ait eu une investigation ou une compétence disciplinaire quelconque, d'office ou sur plainte, à exercer à l'endroit de ces actes étrangers aux fonctions des magistrats inférieurs. D'autant moins que, comme c'est lui qui les nomme chaque quatre ans à leurs fonctions, il lui appartient librement de ne pas y réélire ceux qui, par des actes blâmables ou délictueux ne relevant pas de sa surveillance, auront encouru sa mésestime.

D'autant moins, encore, que les membres du Tribunal cantonal ne sont eux-mêmes comptables envers le Grand Conseil, leur Autorité supérieure de surveillance spéciale, que de leurs actes relatifs et non de leurs actes étrangers à leurs fonctions. En démocratie, la loi est la même pour tous.

La responsabilité des magistrats judiciaires inférieurs devant le Tribunal cantonal, leur Autorité politique supérieure, et des membres du Tribunal cantonal devant le Grand Conseil, son Autorité politique supérieure, responsabilité limitée aux actes relatifs à leurs fonctions publiques, est par là-même bien circonscrite, exclusive d'arbitraire. Si vous l'étendez aux actes étrangers à l'exercice de ces fonctions, vous faites dépendre celles-ci de l'appréciation discrétionnaire, de quoi que ce soit, vous tombez dans l'arbitraire. Il serait aisé de le démontrer par des exemples réels ou hypothétiques.

A la lueur des règles et dispositions légales prérappelées et brièvement discutées, lesquelles ne visent en rien les avocats, qui ne sont nullement des fonctionnaires publics, il est de la dernière évidence que le tribunal cantonal a encore infiniment moins — que pour les fonctionnaires judiciaires — à voir, à dire et à s'immiscer dans leurs actes étrangers à leur ministère. Pour ces actes, les avocats ne relèvent bien sûrement que du droit commun, s'ils y contreviennent, et de l'opinion générale, de la liberté absolue de la libre clientèle.

C'est pourquoi, si l'avocat peut être, « pour des abus commis dans ou par sa profession », frappé de suspension temporaire, disciplinairement par le Tribunal cantonal s'il n'y a pas de délit, et pénalement par le tribunal correctionnel s'il y a délit (art. 20 et 41 du code pénal); il ne peut « jamais » encourir de suspension, de la part d'aucune autorité quelconque, pour des actes étrangers à son ministère, quelque blâmables ou quelque délictueux fussent-ils, à l'égal de tous les autres citoyens ou personnes de profession libre.

Pas n'est besoin d'être juriste pour le savoir. On n'a qu'à causer avec le public du cas de suspension survenu et publié au Bulletin officiel pour constater sur le champ que c'est là l'opinion générale, vulgaire.

Chacun son métier, les vaches seront bien gardées.

F. D. L.

A la suite de cet article, nous ouvrons volontiers nos colonnes aux partisans de la thèse adverse. La question en vaut la peine.

FAITS DIVERS

La candidature au Conseil d'Etat

Comme nous l'avons annoncé le district de Sierre revendique le siège vacant au Conseil d'Etat et présente comme candidat M. Joseph de Chastonay.

Exposition d'aviculture

Le jury de l'Exposition cantonale d'aviculture et de cuniculture est composé comme suit:

MM. Durand, à Genève; Cuénod-Landolf, à Lausanne; Mayor-Delapraz, à Vevey; Mainnées à Lausanne; Sponi à Fribourg.

Les témoignages d'encouragement continuent à affluer auprès du Comité d'Organisation. Les dons d'honneur dépassent déjà fr. 500.

La partie récréative et artistique, d'autre part n'a pas été négligée. En effet, de nombreuses manifestations musicales sont inscrites au programme, manifestations dans lesquelles la valeur bien connue des exécutants est un gage de succès certain.

Voici, en effet, dans ses grandes lignes, le programme prévu:

Samedi soir 22, concert de la fanfare Cecilia d'Ardon;

Dimanche, concert-apéritif;

Dimanche après-midi, concert par l'Harmonie municipale;

Dimanche soir, concert par la Chorale sédunoise et l'Orchestre;

Lundi concert apéritif;

Rappelons qu'un lâcher de pigeons-voyageurs aura lieu le dimanche après-midi.

Une tombola, autorisée par le Conseil d'Etat sera organisée au cours de l'exposition; le Comité prie le public de réserver son bienveillant accueil coutumier aux demoiselles qui ont bien voulu se charger d'écouler les billets.

Tir et office divin

A la suite de réclamations, il est rappelé aux comités des Sociétés de tir que les exercices de tir doivent être suspendus pendant les Offices paroissiaux des dimanches et jours de fêtes.

Au cas où une place de tir se trouverait à proximité de l'église d'une autre paroisse, les exercices de tir doivent être interrompus pendant les Offices de cette dernière. (Comm.)

L'école ménagère rurale

Le Grand Conseil va être appelé à sanctionner pendant cette semaine le règlement d'exécution de la loi du 17 mai 1919 concernant l'organisation de l'enseignement professionnel de l'agriculture. Ce règlement ne comprend cependant qu'une partie des mesures qui devront être prises en vertu de la loi citée plus haut, car il n'embrasse que les dispositions relatives à l'organisation de l'Ecole cantonale d'Agriculture et de l'Ecole d'hiver du Haut-Valais. Il devra être prochainement complété par la mise sur pied des écoles ménagères rurales dans les deux parties du pays et par les mesures à prendre pour répandre, dès l'école primaire, les notions élémentaires de la culture et surtout l'amour du sol.

Nous voulons nous attacher plus spécialement au problème de l'enseignement ménager agricole, qui est pour notre canton d'intérêt tout aussi capital que celui de l'instruction à développer chez les jeunes gens. Pour nous, l'école ménagère agricole est le complément indispensable et absolu de l'école d'agriculture; l'une ne va pas sans l'autre et c'est ce que les Bernois, nos maîtres incontestés sous ce rapport, ont compris en créant à Schwand-Münsingen un établissement qui est un modèle du genre, et que nous souhaiterions de visiter à toute personne qui désire se faire une idée exacte de la situation.

On se lamente chez nous, et avec raison, de la lenteur avec laquelle les progrès de l'hygiène, de la propreté, de la bonne économie domestique mettent à pénétrer dans nos villages. Car il est incontestable que si notre agriculture a encore de sérieux progrès à réaliser et que si pour cela aucun effort ne doit nous rebuter, il n'en est pas moins vrai qu'il y a encore peut-être de plus grands à accomplir, pour rendre la demeure du campagnard confortable comme elle devrait l'être et pour faire de son chez-lui quelque chose de doux et d'attrayant au lieu de la demeure mal tenue et mal odorante que l'on rencontre trop souvent. Le paysan a droit à une vie meilleure, non seulement économique mais morale; le village doit se développer, mais surtout aussi ce qui constitue le foyer, la maison de chacun.

Pour cela, la mentalité non seulement de l'homme doit changer, mais celle de la femme doit subir la même évolution parallèle. Et les pouvoirs publics ne sauraient plus longtemps se désintéresser du rôle de cette dernière et la traiter en quantité négligeable, en ne s'occupant plus d'elle après sa sortie de l'école primaire. Et si un de nos magistrats et tant d'autres ont pu dire qu'il faut arriver un jour à ce qu'il n'y ait pas un fils de paysan qui n'ait passé par l'école d'agriculture, nous pouvons ajouter qu'il en doit être de même de la jeune fille, qui a besoin de l'école ménagère rurale pour être initiée à ses tâches futures. Car il serait indigne de notre époque, que de croire encore que la femme n'ait pas besoin d'instruction autre que celle qu'elle peut acquérir à l'école primaire.

Il existe, nous dira-t-on, déjà plusieurs écoles ménagères dans notre canton et nos jeunes filles peuvent trouver là le développement nécessaire à leurs connaissances. Certes, nous méconnaissons pas que ces écoles ne rendent, dans certains domaines, des services appréciés, mais au point de vue rural, leur action est absolument insuffisante. Pour devenir la vraie femme du paysan, telle que nous l'envisageons et le voulons, la jeune fille qui a passé par l'école ménagère régionale, doit encore se perfectionner à l'école ménagère rurale, qui doit être une annexe de l'école d'agriculture. Là seulement, il sera donné à la jeune fille de voir un domaine rationnellement tenu avec tous ses différents services. Elle pourra se rendre compte, en particulier, des avantages d'une exploitation d'un seul mas, au lieu de celle morcelée à l'infini qu'elle a toujours eu sous les yeux chez elle. Et, lorsque plus tard, son mari luttera au village pour les remaniements parcellaires qui sont une des plus urgentes améliorations, elle sera la première à l'encourager et à le soutenir, car elle aura appris jadis à en connaître les avantages. Nos écoles ménagères régionales ne possèdent pas de domaine et, à part un bout de jardin et peut-être quelques poules et quelques lapins, n'ont guère à présenter à nos jeunes filles au point de vue agricole. Tout au contraire, à l'école d'agriculture car on ne saurait songer à l'absurdité de doter les écoles régionales chacune d'un domaine particulier, à l'école d'agriculture dont la jeune fille verrait un ensemble de choses: vignoble, champs, vergers, jardins, étables, porcheries, laiterie, etc. dont pour l'avenir elle garderait l'impression utile et bienfaisante. Ayant complété son éducation à la même source que lui, elle aurait pris la même mentalité que son futur mari et c'est là un point dont on ne saurait négliger l'importance non plus. En effet, qu'arrivera-t-il si nous n'envisageons le développement de l'instruction agricole que chez le jeune homme seulement? Nous faisons germer chez lui des idées nouvelles, excellentes assurément, mais qu'il voudra retrouver chez celle qui sera sa femme plus tard; nous l'aurons affiné, et il ne saura plus se contenter de l'agreste paysanne qu'il retrouvera au village à son retour de l'école d'agriculture. Si celle-ci n'a pas évolué à son tour, le jeune homme s'en détournera et ce sera vers la ville qu'il ira pour trouver une femme mieux à même de comprendre et de partager ses idées. Mais il est alors bien à craindre qu'il n'abandonne pour cela, en même temps, le village et le métier rude, mais noble des champs. Or, ce n'est sans doute pas là le but que nous cherchons à atteindre en créant des écoles d'agriculture et en mettant à la portée du jeune campagnard un enseignement de plus en plus développé. Ce que nous disons ici, d'autres l'ont senti avant nous et partout nous constatons que l'agriculture a besoin non seulement d'hommes capables, mais aussi de femmes instruites et à même de conduire leur ménage avec goût et intelligence.

Wuilloud.

Chronique sédunoise

Peuple de Sion!

Pour fêteer l'accession de la Suisse à la Société des Nations toutes les sociétés et la population de la Ville de Sion sont priées de prendre part à une manifestation qui est organisée pour ce soir, lundi 17, à 8 h. ½ du soir.

Le cortège partira du sommet de la Ville pour aboutir au monument du Centenaire, sur la place de la Planta où sera joué l'hymne national et où seront prononcées des paroles patriotiques proclamant l'heureuse décision que vient de prendre le peuple suisse.

Sérénade aux députés

L'Harmonie municipale de Sion, toujours empressée à embellir nos fêtes et nos manifestations publiques, donnera jeudi soir au jardin du Café de la Planta, une sérénade à nos honorables députés qui voudront bien rester dans nos murs. Ce sera, si le temps est propice, un agréable soirée à passer et nous ne doutons pas que les pères de la patrie apprécieront, au milieu de leurs préoccupations économiques et politiques, cette audition musicale préparée avec un soin particulier.

Concert de l'Orchestre

La soirée de l'Orchestre a été très réussie; malheureusement pour cette société, le public sédunois, retenu ailleurs par des préoccupations des résultats du vote et d'autres distractions, n'a pas été nombreux pour en jouir. La partie musicale sous la direction de M. Douce, a été très applaudie, de même que la petite pièce humoristique terminant la soirée.

A relever spécialement « Morceau de concert » pour clarinette et piano, qui a révélé une fois de plus la virtuosité de M. Douce et l'excellent accompagnement de Mlle Claire Mutti; « La danse des Lazzarones », tarentelle, qui demandait une grande célérité des instrumentistes et a obtenu un bon résultat.

Ajoutons qu'au milieu de concert, la nouvelle ayant été annoncée de l'acceptation par le peuple suisse de l'arrêté fédéral sur l'entrée dans la Société des Nations, l'assistance debout, entonna l'hymne national, en unissoh avec l'Orchestre.

Récital vocal

Mlle Ella Surville, de l'Institut genevois, cantatrice et écrivain distingué, à la superbe voix de contralto, donnera jeudi soir, au Théâtre de Sion, un concert des œuvres des grands maîtres modernes.

Mlle Surville a récolté, sur de grandes scènes, de grands et légitimes succès, le public de Sion, qui sait apprécier la bonne musique ne manquera pas une occasion exceptionnelle d'entendre une de nos meilleures artistes suisses.

Elle chantera: Les Larmes », de Massenet, « Samson et Dalila », de St-Saens; « Les Rêves », de Wagner; « Les feuilles sont mortes » de Doret; « L'Arioso du Prophète », de Meyerbeer, etc., etc., autant d'œuvres riches et originale, où le talent remarquable de la cantatrice s'affirme dans toute sa souplesse, toute sa vigueur, toute sa beauté.

Ecrivain, Mlle Surville a écrit pour le roman et pour le théâtre des œuvres où son cœur et son âme se montrent très heureusement, dans tout l'épanouissement de la force, de l'enthousiasme juvénile.

Lisez les Perles roses et les Perles noires, « Diamants et Saphirs », « L'Ouragan passe » « Après le divorce », et vous aimerez cet auteur si subtil, si sensible, dont l'âme est imprégnée de bonté et de doux mysticisme.

SUISSE

Un crime à la Joux

On écrit à la « Liberté » de Fribourg qu'un crime qui rappelle par plus d'un trait celui de Neyruz, de sinistre mémoire, a été perpétré le jour de la fête de l'Ascension, à La Joux, sur la route du Crêt, dans la maison isolée de M. Amédée Borcard, président de la paroisse. Ce dernier s'était rendu à l'Office avec sa famille, en laissant au logis une jeune fille de 14 ans, Marcelline. Toutes les portes étaient fermées à clef. Durant la matinée, la jeune fille dut sortir pour faire rentrer à l'écurie deux chevaux qui paissaient près de la maison. A ce moment-là, un individu, qui avait été jadis domestique chez M. Borcard, se présenta à la jeune Marcelline et lui demanda une tasse de café noir. Sans méfiance, la petite ménagère fit rentrer l'homme et lui prépara le café, qu'il but et paya. Puis il en demanda une seconde tasse. Pendant que Mlle Borcard lui versait la boisson, le bandit la frappa à la tête avec un pieu de haie qu'il avait dissimulé sous son habit.

La jeune fille tenta vainement de se défendre. Elle dut recevoir une vingtaine de coups de matraque et s'écroula sur le sol. Croyant l'avoir tuée, l'assassin se rendit dans la chambre du ménage et y mit sens dessus dessous secrétaire et armoires, pour n'y trouver qu'une vingtaine de francs en menue monnaie.

On s'imagine l'affreuse scène du retour des parents à la maison, à la vue de leur enfant étendue sur le carreau de la cuisine, dans une mare de sang, le crâne enfoncé, la face méconnaissable, un bras brisé. Pourtant l'infortunée jeune fille vivait encore. Elle recouvra une lueur de connaissance et put dénoncer son meurtrier. Celui-ci devait être un certain Emile Despont, 40 ans, de Vuadens, garde-génisses à Semsales. M. le préfet de la Glâne, avisé par téléphone, monta aussitôt à La Joux où il avait été précédé par M. le docteur Koller. Après une rapide enquête, la gendarmerie fut lancée à la poursutie du meurtrier. Ce fut dans la soirée de jeudi et la nuit une véritable chasse à l'homme, à laquelle collaborèrent des escouades de jeunes gens de la contrée de La Joux. Vendredi matin, enfin, vers 6 heures, l'appointé du poste de Romont, M. Adrien Oberson, aidé du gendarme Egger, de Semsales, arrêtait Despont dans les bois de Prayoud.

L'état de la jeune Marcelline Borcard donne lieu à de vives inquiétudes.

LETTRE DE PARIS

La situation générale

Nous en sommes malheureusement toujours au même point en ce qui concerne les mouvements grévistes. Sans doute l'essai de grève générale a échoué; la C. G. T. après avoir mobilisé ses troupes de couverture, a fait appel à ses réserves; et les réserves n'ont pas donné ce qu'elle en attendait. Mais il suffit qu'en certains points du territoire le travail ait à peu près complètement cessé pour que la vague de désorganisation générale que la C. G. T. a déchaînée s'étende peu à peu à toutes les formes de l'activité économique.

La situation est celle-ci: La Confédération Générale du Travail veut amener le gouvernement à composer avec elle. Elle croyait qu'il suffisait pour cela d'une grève des cheminots, or, les cheminots n'ont pas cessé suffisamment le travail pour que les pouvoirs publics éprouvent le besoin de s'avouer les plus faibles. Devant leur résistance, la C. G. T. a lancé une seconde vague, composée des inscrits maritimes, des mineurs et des dockers; mais là encore, le mouvement n'a pas été général. Et voici donc la troisième vague, composée des métallurgistes, du bâtiment et des transports en commun.

En province, on obéit avec un certain ensemble aux injonctions des dirigeants de la C. G. T.; à Paris, le mouvement est relativement insignifiant. Pour le rendre inévitable, la C. G. T. vient de lancer un nouvel ordre de grève aux électriciens cette fois. Si les électriciens marchent, il n'y aura plus de tramways plus de métropolitain, plus de théâtres, plus de force motrice dans les usines.

Mais le gouvernement a pris ses précautions. Si les électriciens chôment, des volontaires bien gardés par des troupes sûres les remplaceront et il y aura quand même de la force motrice et de la lumière.

Jusqu'où ira la C. G. T.? Quelle limite assignera-t-elle à son entêtement? S'avouera-t-elle vaincue?

Pourquoi n'en arrêterait-on pas tous les membres dirigeants? Ces messieurs qui se nourrissent grassement, tandis que leurs troupes se privent volontairement, pour leur obéir, de leurs salaires quotidiens, sont depuis longtemps hors la loi. De tous côtés, on arrête des comparses, de pauvres militants qui croient « que c'est arrivé », on les inculque de complot contre la sûreté de l'Etat. Mais l'âme du complot où est-elle, sinon au siège de la Confédération?

Ne perdons pas patience. Faisons confiance au gouvernement dont la prudence et le doigté n'excluent pas la fermeté. La bataille est engagée; le dernier mot doit rester à l'ordre. Marquons les coups et attendons.

J. S.

Pâle à faire peur!

Si votre miroir, ô femmes, ô jeunes filles, vous renvoie l'image d'un visage de cire, pâle à faire peur, aux lèvres exsangues, aux yeux cernés et sans éclat, cela veut dire, sachez-le, que votre sang est pauvre, qu'il manque de globules rouges et que déjà l'anémie vous tient entre ses griffes.

Pour combattre l'anémie qui vous épuise, prenez les Pilules Pink, qui enrichiront votre sang appauvri, vous donneront de l'appétit, feront renaître vos forces; bientôt vous sentirez disparaître la sensation de fatigue qui vous accable, et vous verrez refleurir sur votre visage les fraîches couleurs de la santé.

Les Pilules Pink purifient le sang et enrichissent sa teneur en globules rouges, en même temps qu'elles tonifient le système nerveux. Elles donnent toujours d'excellents résultats dans les cas d'anémie, chlorose, faiblesse générale, migraines, maux d'estomac, irrégularités des femmes.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt: Pharmacie Junod, 21, quai des Bergues, à Genève: Fr. 4. 50 la boîte. Chaque boîte vendue en Suisse doit porter une étiquette imprimée en rouge sur fond blanc indiquant l'adresse du dépôt.

Fumez les cigares FROSSARD

Insomnie, Nervosité

sont évitées par l'emploi régulier des

Tablettes — Valériane-Foublon

-- ZYMA --

Entièrement inoffensives
Produit naturel.
Recommandé par les médecins.

Boîte de 100 tablettes, fr. 4.50

Se trouve dans toutes les pharmacies

Feuilleton de la «Feuille d'Avis» N° 5

La sacoche de cuir jaune

Non seulement, elle ne craignait rien de cet inconnu, mais elle se demandait même si elle avait le droit d'user ainsi de sa bienveillance sans lui avoir avoué ce qu'elle avait fait. Et elle ne se décidait pas à cet aveu. Obscurément, elle redoutait qu'il la blâmât et lui conseillât même peut-être de rendre cette fortune à son propriétaire. Et elle ne se sentait pas trop disposée à cette restitution. Une restitution? Allons donc! Est-ce que cet argent n'était pas son bien? Sa conscience ne lui reprochait rien.

— Voici la villa des Peupliers, dit-il; c'est là que je demeure. Ce n'est pas loin, vous voyez.

Un coude de la route les avait amenés en vue d'une gentille maisonnette couverte de tuiles, perchée sur un petit monticule, presque au bord de la route. Mais Elsa y jeta à peine un coup d'œil, car son oreille venait de percevoir dans le silence de la nuit le son d'une corne d'automobile.

Ses terreurs la reprirent avec une nouvelle acuité. Sa descente du train, sa fuite précipitée de la gare de Birling n'avaient été que vaines précautions. Elle était poursuivie, elle allait être découverte et arrêtée.

— Une automobile, dit-elle nerveusement. Pensez-vous qu'elle vienne par ce chemin?

Edmond Hare secoua la tête.

— Il est impossible de le dire, affirma-t-il. D'après le son, l'auto descend la route de Nordenholme qui coupe celle-ci à l'angle droit. Mais généralement, les automobiles ne passent pas par ici, quoique cette route conduise aussi à Londres. Vous ne souhaitez pas être vue?

— Non, non, dit-elle, de plus en plus agitée, car le nom seul de Nordenholme l'avait jetée sur des épines. Où pourrais-je me cacher pendant qu'ils passeront?

— Je ne crois pas que l'auto passe par ici, dit-il. En tout cas, nous avons le temps d'entrer dans la maison avant son passage.

Ils arrivaient à la porte du jardin qui séparait la maison de la route. Ce jardin était formé d'une suite de plans inclinés reliés par des marches. Les deux jeunes gens s'arrêtèrent un instant pour écouter.

Elsa tressaillit nerveusement:

— L'auto a tourné, dit-elle. Ah! Dieu! Où me cacher?

Et elle piétinait sur place, la face tendue, le regard anxieux comme une bête traquée qui cherche une issue pour fuir.

L'auto, en effet, avait tourné l'angle et approchait rapidement. Le peintre tira une clé de sa poche.

— Courez, dit-il et entrez dans la maison. Il importe peu, moi, que je sois vu.

Il ouvrit la barrière et Elsa monta le sentier en courant. Dès les premiers pas, elle se retourna.

— La sacoche! dit-elle anxieuse, la sacoche! Ils la reconnaîtront!

— La voilà détachée; je vous suis avec, dit-il.

Il appuya sa bicyclette contre la barrière, éteignit la lanterne et se mit lui-même à courir sur les pas d'Elsa.

Quand il la rejoignit, la jeune fille luttait avec la serrure pour ouvrir la porte.

Le ronflement de l'automobile se percevait maintenant tout proche; ses deux phares étincelaient au coude da la route. En une seconde la porte fut ouverte et refermée sur les deux jeunes gens. Hare pouvait entendre le souffle haletant de sa compagne pendant que tous deux, immobiles dans le couloir sombre, attendaient que la voiture fut passée.

— Elle s'est arrêtée! dit Elsa d'une voix tragique. Mon Dieu! que vais-je devenir?

Son désespoir était émouvant. Le jeune homme eût donné beaucoup pour rassurer la pauvre enfant, mais il ne pouvait nier l'évidence.

— Oui, je crois qu'elle s'est arrêtée, admit-il, à contre-cœur. Mais vous n'avez pas du tout besoin d'avoir peur. Personne n'entrera ici sans m'en avoir donné à l'avance une bonne raison. Vous pouvez compter sur moi.

Il sortit, referma la porte derrière lui et descendit jusqu'à la grille, d'où il dominait la route.

Comme il l'avait présumé d'après le son, l'automobile était arrêtée à quelques pas, et, près de la voiture, deux hommes, sur la route, causaient. L'un d'eux portait un costume d'automobiliste, l'autre était habillé d'un paletot de velours qui le faisait aisément reconnaître. Ce dernier se retourna vers le cottage et le montra de la main. Son geste ne laissa aucun doute au peintre. C'était d'eux, de lui et de sa jeune fille, que les deux interlocuteurs s'entretenaient.

D'un moment à l'autre, ils allaient se présenter et le peintre les attendait dans une appréhension mélangée de défi.

Son ardeur juvénile s'enflammait à la pensée de montrer comment il saurait défendre une femme qui s'était placée sous sa protection.

Il ne pourrait nier la présence de la jeune fille sous son toit; il ne pourrait même essayer de donner le change sur sa personnalité; il était très possible que l'automobiliste eût vu lui-même la jeune fille entrer dans la maison. En tout cas, l'homme au paletot de velours, rôdant dans les environs, l'avait certainement vue, lui, et pouvait en fournir une description, aussi bien que de la sacoche qu'il avait essayé de voler.

Non, Hare ne nierait pas; mais il était maître d'empêcher de pénétrer chez lui. Ayant recouvré tout son sang-froid, il tira de son étuit une cigarette, et fit craquer une allumette.

La lueur révéla sa présence. Aussitôt, l'automobiliste remonta précipitamment en voiture, mit le moteur en mouvement et reprit son voyage. L'homme au paletot de velours se perdit dans l'obscurité.

Le jeune homme éprouva un peu de dépit; il n'aurait point à faire montrer de ses dispositions chevaleresques et le vague sentiment de curiosité inavouée qui s'agitait au fond de son cœur ne serait pas satisfait. L'arrêt de cette automobile, à quelques pas de la maison, était l'effet du hasard; le voyageur indifférent n'avait eu à demander qu'un simple renseignement au premier passant rencontré. Et bien, tant mieux. La sécurité de l'étrangère ne serait pas troublée.

Mais il ne fallait pas oublier que le scélérat qui avait tenté d'assassiner Elsa se trouvait encore dans le voisinage. N'importe où la jeune fille déciderait d'aller, il serait impossible de la laisser sortir seule, même une fois débarrassée de cette dangereuse sacoche. Le peintre devrait l'accompagner. Mais ne serait-ce pas aussi une grosse imprudence de laisser une fortune aussi tentante dans une maison vide, à la merci pour ainsi dire, d'un malfaiteur?

En cherchant la solution de la difficulté, Edmond Hare remonta le sentier raide du jardin; il se réjouissait pour sa protégée, de l'heureuse issue de l'incident. Peut-être aussi, sans trop s'en rendre compte, s'en réjouissait-il pour lui-même. Son rôle, près de la jolie fée rencontrée dans le clair de lune, n'était pas entièrement terminé.

— Tout va bien. L'automobile a continué sa route, dit-il joyeusement en entrant dans la principale pièce du cottage qu'il avait transformée en atelier. Les volets étaient fermés et les rideaux tirés. La pièce était entièrement obscure, sauf un rais de lumière argentée se glissant par la porte restée ouverte.

Stupéfait, bouleversé de ne recevoir aucune réponse, le peintre gagna vite la table sur laquelle sa lampe était posée. Il l'alluma. A terre, à côté de la sacoche de cuir clair, le corps léger de la jeune fille gisait, inanimé.

VI

L'AUTOMOBILE REVIENT

Quand la jeune fille reprit connaissance, elle se trouva étendue sur un confortable sofa à l'ancienne mode, dans une grande chambre

Boucherie J. Vuffray, Vevey

Expédie par poste et contre remboursement, beau bouilli Ire qualité, depuis fr. 3.50 le kg. bœuf fumé sans os frs. 5.— le kg. bonnes saucisses frs. 3.50 le kg., graisse de bœuf fraîche et fondue, frs. 3.— le kg.

Emballage soigné. Téléphone 301

Papiers Peints

ETABLISSEMENTS

W. WIRZ-WIRZ S.A., BALE

Maison la plus importante

Demandez nos échantillons chez les principaux **Entrepreneurs de Gypserie et peinture du Valais.**

— **Livraison rapide** —

Grande Baisse

Viande 1er choix

Rôti à Fr. 2.50 le ½ kilo. Bouilli depuis Fr. 1.80 le ½ kilo. Saucisses de bœuf à Fr. 2.40 le ½ kilo.

Belle graisse de bœuf, fraîche ou fondue à 2 fr. 50 le ½ kg.

Saucisson pur porc. Cervelas à 45 ct. pièce

Envoi à partir de 2 kg.

ERNEST BOVEY, boucher, Avenue de l'Université, LAUSANNE

ASPASIA

PRODUIT SUISSE

Le savon Lanoline Aspasia

fabriqué à base de lanoline pure est celui que les enfants supportent le mieux. L'adjonction de lanoline donne à la peau un toucher velouté et un teint splendide.

N'achetez pas d'

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

sans avoir consulté nos catalogues dont Envoi gratis et franco

MAISON FONDEE 1807

HUG & Co

BALE 22

Chaussures et Socques

Une chaussure solide et imperméabel est toujours appréciée. Pour l'obtenir à prix avantageux adressez-vous à la Fabrique

Veuve Liardet & Fils à Vaulion

Sur demande, envoi du catalogue gratis et franco. Spécialités d'articles forts. Réparations.

FABRIQUE DE MEUBLES

F. WIDMANN & Cie

SION

Ameublements complets en tous genres

Prix modérés

Devis sur demande Téléphone 26

La „Centrale" Machines Agricoles S.A.

Bümpliz-Berne

Magasin de vente: Ryffligässli, Berne

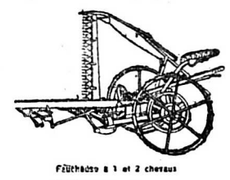

Faucheuse à 1 et 2 chevaux

Appareil à moissonner pour un homme avec ou sans bras-releveurs

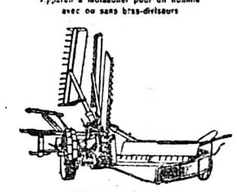

Moissonneuse-lieuseuse

Faneuse à fourches

Retourneur combiné „Hawes"

Le tout livrable de suite

Catalogues gratis Références

Fabrique de Coffres-forts

incombustibles

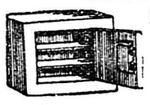

Demandez prospectus

François Tauxe

LAUSANNE.

Banque de Montreux

FONDEE EN 1868

Capital social: Fr. 6000.000

Réserves: Fr. 2·600.000

Compte de chèques et vir. postaux 11-760.

Nous émettons jusqu'à nouvel avis des

OBLIGATIONS

avec coupons semestriels au taux de

5 1/4 % à 1 ans de terme

5 1/2 % à 3 ans de terme

Les coupons sont payables sans frais à:

Montreux: à la Banque de Montreux et ses succursales

Aigle: à l'Agence de la Banque de Montreux

Lausanne: à la Banque Cantonale Vaudoise et ses agences dans le canton

Berne: à la Banque Cantonale de Berne et ses succursales

Neuchatel: chez MM. Pury & Cie

Genève: à la Banque de Genève

La Chaux-de-Fonds: chez MM. Pury & Cie.

Montreux, Février 1920. **La Direction.**

U. AMMANN, ATELIERS DE CONSTRUCTIONS LANGENTHAL

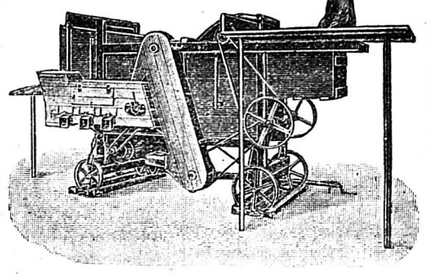

Batteuses sur train avec double nettoyage

Presses à paille à liage automatique

Batteuses à travers et à moteur

Batteuses à vapeur

Installations de battage fixes de toute nature.

L'encéphalite léthargique

Suite

Il me faudrait ici, pour faire ma preuve, rappeler les causes multiples autant que variées, de l'ébranlement général des cervelles. Je me contenterai de rappeler que les émotions intenses répétées, les nourriture de qualité médiocre ou insuffisantes en principes réparateurs, ont à notre insu, grandement altéré notre sang, par suite les cervelles qu'il ravitaille et dont la force de résistance a fatalement diminué. La gravité de la grippe récente, qui aurait, dit-on, tué 24 millions d'êtres humains en 11 mois, alors que la guerre, en 51 mois, effeuillait 9 millions d'existences à l'arbre de nos vies, pourrait-elle s'expliquer sans une diminution des dépenses organiques dans tout le genre humain?

Voilà pour la question du terrain, mais il y a la graine aussi. Pourquoi des maladies, jusque-là inconnues en Europe, sont-elles nées de la guerre, telles la fièvre des tranchées, la spirochétose ictéro-hémorragique, ou typhus hépatique, le sodoku japonais, et tant d'autres? Pourquoi aussi certaines infections, familières aux Européens, ont-elles vu décupler leur virulence — la méningite cérébro-spinale, par exemple — au point que vers la fin des hostilités, il nous fallut refaire d'autres vaccins préservateurs et d'autres serums curatifs, comme s'il s'agissait de maladies nouvelles?

Ah! voilà! C'est que durant la guerre mondiale, toutes les races humaines se mêlèrent. Dans un petit espace de quelque 800 kilomètres de long sur 20 de profondeur, tourbillonnèrent Européens, Africains, Asiatiques, Américains, Australiens: blancs, rouges, jaunes, noirs, toutes les couleurs de l'arc-en-ciel humain, si j'ose ainsi parler, se contondirent dans le plus horrible des tumultes.

Malheureusement, les races microbiennes, peut-etre plus dissemblables entre elles que les races humaines, se mélangerent aussi. Tel microbe, atténué depuis de longues années, par l'organisme de l'Australien, devint plus nocif dès qu'il envahit celui de l'Européen.

Ne sait-on pas, depuis Pasteur, que les germes s'exaspèrent en passant successivement dans de nouveaux organismes, et M. le professeur Vincent, du Val-de-Grâce, ne montra-t-il pas que le plus inoffensif des microbes, l'encombrant et fallot « subtilis », peut devenir virulent si on le fait voyager, dans certaines conditions, à travers les organes des petites souris?

Pour en revenir à l'encéphalite léthargique, je vous dirai entre nous, mais timidement, que son virus peut très bien avoir été importé en France par quelque prisonnier dalmate, qui l'avait conservé inoffensif en lui depuis la dernière épidémie de Dalmatie.

Cet homme vivait en bonne intelligence avec son germe, mais comme celui-ci était neuf pour nous et non acclimaté à nos humeurs, il fut d'emblée, assez agressif. Rappelons-nous que jadis les noirs des Iles, où la variole était inconnue, la prenaient avec une facilité extrême, et mouraient tous, parce que leurs organismes n'étaient pas préparés à la défense contre ce nouvel envahisseur.

Bon! direz-vous, avec votre indulgence habituelle, tout cela est fort joli, mais le traitement, mais les moyens de préservation, voilà ce qui nous intéresse. Pour la thérapeutique, contentez-vous de savoir qu'elle se perfectionne chaque jour et que bientôt, maintenant que le virus est connu, on pourra fabriquer un sérum curateur. Quant à la prophylaxie, elle est plutôt facile.

L'encéphalite est très peu contagieuse, d'abord; ensuite, son virus se disséminant surtout par les mucosités du nez et du pharinx, il suffira de tenir votre bouche et votre pharynx le plus propres possible au moyen des gargarismes, que vous pratiquez certainement, les uns et les autres, matin et soir. Pour le nez, un peu de pommade soufrée, et c'est tout, et c'est très simple, comme vous le voyez, d'autant plus simple que l'encéphalite, étant une maladie d'hiver, entre désormais en décroissance.

Au point de vue moral, éviter les émotions, et ceci est bien plus compliqué, je le sens bien. En tout cas, dites-vous que si le travail conserve, les émotions affaiblissent et tuent. Nos pères ne l'ignoraient pas, eux qui croyaient encore, les naïfs, à la sainteté et à la vertu du travail. Ne besognaient-ils pas sans relâche, et leur effort les empêchait-il de devenir octogénaires? Toutefois, ils paraissaient rudes; même en pensant à eux, leurs fils hypersensibles se demanderaient volontiers s'ils n'étaient pas un tantinet égotistes. Non, ils ne « s'en faisaient pas » inutilement, voilà tout. Puissions-nous les imiter davantage.

Et c'est sur cette espérance que je finis, en souhaitant qu'à me lire, vous n'avez attrapé ni l'encéphalite, c'est-à-dire le mal de tête, ni la léthargie, c'est-à-dire le sommeil, conséquence d'un trop soporifique feuilleton.

Dr François Helme.

La jolie Lys

Est-il rien de plus charmant que les choses anciennes qui dorment au fond des tiroirs, petits paquets fragiles aux rubans fripés, chiffons menus, pages jaunies, laissés là, par ceux qui ne sont plus, et qu'après des annees, tout à coup quelqu'un retrouve, silencieux témoins du passé?

J'ai toujours eu à leur égard une sympathie particulière, une curiosité incorrigible, aimant rêver pendant des heures devant leurs débris et secouer leur poussière, pour chercher à pénétrer un peu leurs secrets.

Le hasard d'un voyage d'affaires dans le Midi m'avait amené, cette année-là, à passer dans une petite ville de Provence où habitait un vieil oncle à moi, le frère de mon grand' père. Je le connaissait à peine, ne l'ayant vu qu'à l'âge où j'étais bambin. On le disait un peu maniaque et sauvage. Le digne homme pourtant, me fit fête, et sa maison, tout de suite me fut ouverte. Il y vivait seul, sans entourage et dans un beau désordre, comme un vieux célibataire qu'il était.

Cette maison d'ailleurs, dix fois trop spacieuse pour lui, datait du siècle passé. Tout était resté en état; les tentures, les meubles, les moindres objets.

Mon oncle m'en fit les honneurs et rouvrit tout exprès pour moi la chambre bleue, la plus belle, celle qu'on donnait autrefois aux invités de marque...

— Hein, Babet, répétait-il à sa vieille bonne, il y a très longtemps qu'on n'est venu là.... y a-t-il longtemps?

J'étais enchanté d'occuper cette chambre bleue, coquettement meublée à l'ancienne mode. Il y avait aux murs de vieilles gravures qui m'amusaient et sur la cheminée, des bibelots, comme on en faisait plus! Tout, du reste m'intéressait dans cette pièce inhabitée depuis tant d'années. Il me semblait que j'allais vivre là une page du temps passé!

Quels avaient été les hotes de cette chambre bleue? Qui s'était accoudé à ce balcon, avait couché dans ce lit, s'était regardé dans cette glace?

Les journaux qui tapissaient les planches des armoires portaient d'invraisemblables dates; un almanach oublié sur une étagère évoquait un gouvernement renversé depuis longtemps et dans l'air flottait ce parfum singulier, doux et âcre à la fois qu'exhalent les choses fanées.

Ce saut en arrière dans l'histoire me ravissait et, dès le soir de mon arrivée, au lieu de me coucher, comme il eut été rationnel, après une journée de chemin de fer, je me mis à fureter de tous côtés.

Des riens découverts par moi bientôt me révèlent, à n'en pas douter, que c'était une femme qui avait habité pour la dernière fois cette chambre. Des bouts d'étoffe, des épingles, un dé en or, une houppette de poudre le prouvaient.

— Une femme?... Laquelle?. me demandais-je enchanté.

Pouvait-on imaginer plus poétique décor que cette jolie pièce aux tentures bleues, au papier à fleurs, dans le silence de la ville endormie.

(A suivre)

---

au plafond bas, où flottait une odeur d'essence et d'huile. La pièce était à peine meublée; elle ne contenait guère qu'une petite table et deux fauteuils; mais devant une des fenêtres un grand chevalet supportait une toile sur laquelle un voile était jeté. Sur la petite table, une lampe était allumée.

Dans cet entourage, tout était étranger pour Elsa, tout, sauf le visage du jeune homme penché sur elle. D'un bras, ce jeune homme lui soutenait la tête, tandis que de la main restée libre il portait un verre à ses lèvres. Elsa ne pouvait mettre un nom sur ce visage, mais il s'en dégageait pour elle et presque à son insu une impression rassurante de bonté vigilante et protectrice. Et ce fut avec confiance que ses yeux rencontrèrent le regard bienveillant posé sur elle.

— Comment suis-je venue ici? demanda-t-elle du ton vague d'une personne qui sort d'un songe.

Edmond Hare crut qu'elle demandait comment elle se trouvait sur le sofa, et son visage encore très jeune, presque enfantin, se couvrit d'une épaisse rougeur.

— Il m'a fallu vous porter à travers la chambre, dit-il.

— Ah! oui, je me rappelle. J'ai été très sotte de m'évanouir. Je crois que c'est parce que je n'ai rienp ris depuis longtemps — depuis mon déjeuner.

Et puis l'arrêt de l'automobile m'a épouvantée. Qui était dans la voiture? Comment les avez-vous renvoyés?

— Je n'ai eu besoin de renvoyer personne, car personne n'a demandé à entrer. C'est quelque voyageur inoffensif, qui à dû s'arrêter sans doute pour demander son chemin. Puisque votre évanouissement n'est dû qu'aux exigences de l'estomac, le remède est facilé. Je vous demande seulement quelques minutes de patience.

Le jeune homme gagna la porte qui conduisait à la cuisine et Elsa put l'entendre aller et venir au milieu d'un agréable cliquetis de vaisselle et de casseroles. Elle s'étaient étendue de nouveau sur le sofa dans une apathie heureuse, son extrême fatigue physique faisant taire toutes ses préoccupations.

Elle était presque endormie quand le jeune homme vint lui dire que le souper était prêt et l'attendait.

— Je crains que vous n'ayez trouvé l'attente bien longue, dit-il; mais je pensais qu'une tasse de thé vous ferait du bien et il m'a fallu faire bouillir l'eau sur un misérable petit poêle à pétrole.

— Vous avez bien deviné: une tasse de thé c'est ce que je désirais le plus. Et votre thé sent si bon qu'il valait bien la peine qu'on l'attendit. D'ailleurs, je n'ai pas trouvé le temps long du tout, affirma-t-elle sincèrement.

Soucieux de plaire à sa jeune protégée, le peintre avait disposé le couvert avec une jolie symétrie. Des œufs qu'il avait apprêtés et des conserves complétaient le menu.

Elsa, littéralement, mourait de faim. Et elle eut eu presque honte de faire si grand honneur aux provisions étalées, sans la satisfaction évidente que son appétit procurait à son hôte.

La jeune fille n'était guère disposée à parler, mais Edmond se chargea des frais de la conversation. Il parla de sa propriétaire, de son chagrin à la mauvaise nouvelle de la maladie de son fils, du départ subit qui avait suivi. Puis il parla de lui-même, de son séjour au cottage, de son art. Il semblait vouloir faire oublier à sa jeune compagne ses peines et soucis. Effectivement, Elsa les oubliait presque. C'était si bon, après la triste solitude dans laquelle elle vivait depuis la mort de son père, de se trouver dans la société d'un homme cultivé et d'excellente éducation. Et après le jeûne d'aujourd'hui et les privations des jours derniers c'était si bon aussi de manger à sa faim. Si quelque léger remords se mêlait à sa satisfaction, Elsa, de parti pris, le rejetait bien vite. Elle n'aurait jamais le courage, ce soir, de soulever le voile qui recouvrait ses humiliations et ses souffrances passées. Et pourtant ce récit serait nécessaire pour faire comprendre, même à un auditeur bienveillant, le mobile qui l'avait poussée à se faire elle-même justice.

Ce fut le jeune peintre qui, le repas achevé, ramena Elsa à la réalité.

— J'ai réfléchi au meilleur parti à prendre, dit-il. Il est impossible que vous retourniez ce soir à Birling. Il est impossible aussi que vous alliez au « Chien de Chasse ». Ce n'ai vraiment pas un lieu convenable pour une jeune fille. Pour un homme c'est différent. C'est donc moi qui vais me rendre à l'auberge, et vous, vous passerez la nuit ici, si vous le voulez bien.

Elsa leva sur lui ses grands yeux dans lesquels brillaient des larmes de reconnaissance.

— Que vous êtes bon pour moi! dit-elle, un léger tremblement agitant sa voix. Pour moi que vous ne connaissez pas, et que vous pourriez même prendre pour une voleuse.

Le jeune homme la regarda en souriant, d'un sourire qui disait son entière confiance.

— Non, dit-il, je ne crois pas que vous soyez une voleuse, et ce que j'ai pu faire pour vous est bien peu de chose. La belle affaire vraiment d'aller chercher un gîte à trois minutes d'ici. Je ne serai pas loin de vous, et vous n'aurez rien à craindre.

— Vous emporterez la sacoche, n'est-ce pas? Je serai plus tranquille.

En réalité, elle ressentait quelque frayeur à l'idée de rester toute seule dans cette maison isolée.

Edmond Hare éprouva au fond du cœur une joyeuse satisfaction; la requête de la jeune fille montrait clairement combien elle faisait fonds sur ses services. Pourtant il hocha la tête en souriant:

— Je ne voudrais pas porter pareil bagage au « Chien de Chasse », dit-il. Le soir de mon arrivée ici, j'y ai couché et la porte de ma chambre ne fermait même pas à clé. Votre argent sera ici beaucoup plus en sécurité. J'ai découvert fort à propos, hier, une excellente cachette; c'est un placard secret dans mon atelier. Je vais vous le montrer, et vous verrez que vous n'aurez là, rien à craindre des voleurs.

Ils retournèrent ensemble à l'atelier. Après s'être assuré que les volets étaient bien fermés et que personne ne pouvait rien voir de l'extérieur, le peintre s'approcha d'un des panneaux du mur, et, appuyant avec effort, le fit glisser. Il démasqua ainsi une cavité qui formait un placard assez profond.

Edmond Hare y plaça la sacoche et referma le panneau.

— Vous voyez que votre fortune est là en parfaite sécurité, dit-il. C'est par hasard que j'ai découvert cette cachette, et personne ne la connaît... Qu'y a-t-il?

Elsa, devenue toute pâle, s'était arrêtée devant la fenêtre dans l'attitude d'une personne aux écoutes.

— Je croyais avoir entendu quelqu'un marcher dehors, dit-elle. Mais c'était un effet de mon imagination, je suis si nerveuse.

Edmond écouta, l'oreille tendue, et n'entendit rien. Il se dirigea vers la porte, fit jouer la clé dans la serrure. Mais la jeune fille s'accrocha à son bras:

— Je vous en supplie, dit-elle, ne me quittez pas. Je mourrais de peur.

Elle n'avait pas achevé de parler qu'un cliquetis de loquet, à la barrière du jardin, résonna distinctement dans le silence de la nuit. Le jeune homme ouvrit la porte, mais ses yeux fouillèrent vainement l'obscurité. Il ne put rien voir.

— Je suis certaine que c'est l'homme qui a essayé de me voler, gémit Elsa. Je savais bien qu'il reviendrait. Il a vu le contenu de mon sac, et si vous quittez la maison...

Elle n'acheva pas; mais ses yeux épouvantés parlaient avec éloquence.

Edmond Hare réfléchissait.

— Si vous voulez bien vous fier à ma protection, dit-il, après un moment, je crois comme vous qu'il vaut mieux que je reste ici. Le sofa me suffira parfaitement pour la nuit; il vaudra bien les lits du « Chien de Chasse ». Le reste du cottage est à votre disposition. Je vois que vous êtes à bout de forces. Il faut vous coucher tout de suite. Je vais vous allumer une bougie et vous dire bonsoir. Juste au haut de l'escalier, vous trouverez une chambre à coucher toute préparée. Je souhaite que vous dormiez bien.

Et lui remettant le bougeoir allumé, il lui tendit la main.

(à suivre)